

Mairie de GATEY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du
27 janvier 2026

L'an Deux Mil vingt six, le 27 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Madame MONNIER Denise, Messieurs CHANOIS Fabien, LOMBERGET Sébastien, GENEVOIS Max, LAPLACE Bruno

ABSENTS EXCUSES : GONTIER Mylène, CART Elodie, COTE Alexandra, GUILLEMOT Jean

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

1) CONSTITUTION D'UN SYNDICAT MIXTE DANS LE CADRE D'UN SCOT

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un syndicat mixte chargé de l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) proposé par les quatre intercommunalités du Pays Dolois.

Le conseil valide à l'unanimité des membres présents ce projet

2) TARIFS GARDERIE

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2025 / 2026 que le tarif de garderie reste inchangé. Soit un euro le matin et un euro à partir de 17h00 le soir. Le non respect des horaires de fermeture du soir, soit 18h30, sera également facturé cinq euros comme précédemment.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition.

3) SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire propose la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de sept heures hebdomadaire de catégorie C1 de la fonction publique territoriale, et la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de sept heures hebdomadaire de catégorie C2 de la fonction publique territoriale à compter du 01 février 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition.

4) REFECTION DU « CHEMIN DES PELOUSES »

La société précédemment mandatée pour effectuer la réfection du chemin blanc menant au pont Becamel (« chemin des pelouses ») n'ayant pas effectué la prestation, monsieur le Maire présente le devis de la société Eiffage pour la remise en état de ce chemin. Ce devis s'élève à 4 536,96 euros Ht

Le conseil à l'unanimité des membres présents valide cette proposition

5) ELECTIONS MUNICIPALES 2026/ MODIFICATION DU MODE DE SCRUTIN

Les élections municipales se dérouleront les 15 mars 2026 pour le premier tour et le 22 mars 2026 pour le second tour.

En application de la **loi du 21 mai 2025**, à partir des élections municipales de 2026, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants est un **mode de scrutin de liste paritaire** comme c'était le cas dans les communes de 1000 habitants et plus.

- la liste doit être composée d'un seuil minimum de candidats en fonction de la taille de la commune. Elle peut comporter 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal
- panache interdit (impossibilité de rayer des noms)
- alternance stricte (femme/homme ou inversement)

Le bureau de vote sera ouvert dans la première salle de classe de la maison commune

Séance levée à 22h30

GATEY le 28 janvier 2026

LE MAIRE

